



PROGRAMME DE FORMATION AAC

Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement

OBJECTIF: Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à une conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles, routes communales, départementales & autoroutes ...

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS:

- Avoir 15 ans minimum (sans limite d'âge) Age minimum requis pour déposer le dossier 02 à l'enregistrement ANTS.
 - Etre motivé par l'apprentissage anticipé
 - Présenter au moins un accompagnateur
 - Avoir établi un accord préalable pour l'AAC avec l'assurance.
 - Un accompagnateur minimum + de 5 ans de permis (nombre de points indifférent) sans interruption.
- Ne pas avoir été condamné pour homicide et blessures involontaires, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, délit de fuite, refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter conduite sous le coup d'une suspension ou d'une annulation du permis. Etre sobre. Etre mentionné dans le contrat signé avec l'établissement de conduite. Participer au rendez-vous préalable

LES INTERVENANTS:

- Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité.
- Responsable pédagogique : Sonia Regnier la gérante de l'établissement de conduite.
- Assureur (accord de contrat autorisant la conduite accompagnée).

DUREE DE LA FORMATION: Elle est composée:

- Une première phase de formation initiale de type théorique (code). Possibilité de s'entraîner pendant 1an suivant le contrat de formation.
- Une seconde phase de formation initiale de type pratique (conduite) 20H minimum en boîte manuelle ou 13H minimum en boîte automatique.
- Une troisième phase de formation avec les accompagnateurs (conduite supervisée) sans minimum de temps obligatoire

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES::

- Méthodes et techniques adaptées aux adultes. Moyens et outils:
 - Salle chauffée avec chaises.
 - DVD et BOXE Internet reprenant les thèmes du code lancé sur vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Outils pédagogiques et réglementaire.
 - Documentation professionnelle.
- Véhicules:
- Véhicules à double commande de la catégorie B (208 & A1 pour la formation boîte manuelle) assurés & entretenues et mises à dispositions avec un formateur.

EFFECTIFS EN CONDUITE:

- Effectif de conduite : 1 élève par véhicule lors de la leçon. Possibilité d'être en binôme lors des compétences à travailler & de préparation au permis.

HORAIRES ET JOURS:

- Les horaires de formation seront à déterminer avec votre enseignant attiré

LIEU DE LA FORMATION:

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation

DIPLOME VISE:

- Catégorie B du permis de conduire.

PROGRAMME:

Séquence 1:Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Séquence 2:Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Séquence 3:Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Séquence 4:Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

PROGRAMME DE FORMATION REMC Référentiel pour l'Éducation à la Mobilité Citoyenne B

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2: Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3: Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages & conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Compétence 4:Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage E&les situations d'urgence
7. Pratiquer l'éco-conduite

EXAMEN:Théorique :

-L'âge minimum requis pour passer le code (ou E.T.G Epreuve Théorique Générale) est de 15 ans.

-Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle

-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins 5 ans.

Pratique :

-L'âge minimum requis pour passer l'épreuve pratique est de 17 ans 1/2 (à condition d'avoir fait 3000 kms et 1 an minimum de conduite avec l'accompagnateur).

-Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, des aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule.